Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Lad-cavalier, veuillez visiter :
capaladcavalier.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Lad-cavalier d'entraînement »

Épreuve E4

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-147 du 23 février 2016

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « lad-cavalier d'entraînement ».

Épreuve Professionnelle E4

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 « Réaliser des soins courants aux équidés ».

Coefficient	*Elle est affectée du coefficient 6.*
Forme	*L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant* ***sur 6 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.*** *2 à 3 fiches portent sur la capacité CP4.2 « Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés », les autres sur la capacité CP4.1 « Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés ».* ***Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches en respectant la répartition ci-dessus ne peut pas présenter l'épreuve.*** *Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.* *Chaque fiche présente :* • *au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés par le candidat ;* • ***au verso l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa*** *attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.* ***Le candidat apporte un second exemplaire des fiches*** *pour en disposer pendant l'épreuve.* *Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.2.* *Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en oeuvre dans l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.* *La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).*
Évaluation	*L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de zootechnie-hippologie,* *– un professionnel du secteur des courses hippiques.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve*